



Secteur Enfance Accueil de loisirs 3-12 ans

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET FONCTIONNEMENT 2026-2027

**Dans un esprit ludique et familial
Tous les mercredis scolaires et pendant les vacances**



Table des matières

Table des matières

1. Fonctionnement.....	3
a. Présentation.....	3
b. Nos valeurs.....	3
c. Nos particularités.....	3
Un accueil de loisirs familial et associatif.....	3
Des locaux adaptés.....	3
Des espaces verts.....	4
Des programmes d'activités variés.....	4
Des services pratiques.....	4
d. Santé et sécurité.....	4
e. Les repas.....	5
f. Les goûters.....	5
g. La journée d'un enfant.....	5
2. Le règlement intérieur.....	6
a. Les mercredis scolaires.....	6
b. Les vacances.....	6
c. Comment s'inscrire.....	6
d. Fonctionnement de la Passerelle (9-12 ans).....	7
e. Dates de réservation par période et dates d'annulation.....	8
f. Modalités d'annulation et de modifications des réservations.....	8
g. Les tarifs.....	9
h. Coordonnés.....	10

1. Fonctionnement

a. Présentation

L'accueil de loisirs est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations 35 et est conventionnée par les services de la CAF.

Il fait partie du secteur enfance de l'association « **Maison de Quartier La Bellangerais** ». Celle-ci est liée par **une convention avec la ville de Rennes et est affiliée à la Fédération Léo Lagrange**. Un accueil de loisirs Léo Lagrange est une entité de loisirs éducatifs : **la priorité est donc donnée à la démarche de projet et non à la simple consommation de loisirs**.

b. Nos valeurs

L'accueil de loisirs est **un lieu de vie, de rencontres, d'échanges, de complémentarité éducative des enfants**. Nos programmes d'animations ont pour objectifs **le développement de leur autonomie et de leur esprit critique, l'apprentissage de la vie collective et du respect de l'autre**. Nous favorisons le plaisir de partager, de jouer, de bricoler, de découvrir, de rêver, en respectant les différentes manières d'être, de penser, d'agir.

Toutes ces valeurs sont importantes et **réclament l'adhésion de tous** : enfants, parents, familles et équipe d'animation. Elles s'appuient sur une Charte de qualité Léo Lagrange et sont développées dans le projet pédagogique de l'accueil de loisirs construit par l'équipe d'animation.

c. Nos particularités

Un accueil de loisirs familial et associatif

Avec de petits effectifs (45 enfants en moyenne/jour) qui permet d'accueillir les frères et sœurs de **3 à 12 ans sur un même site**.

Attention : nous accueillons uniquement les enfants scolarisé à partir de 3 ans

Des locaux adaptés

Une salle d'activité par tranche d'âge répartie autour d'un hall d'entrée, pour une surface totale de 250 m². Nous avons aussi la possibilité de profiter des espaces de la Maison de Quartier.

Des espaces verts

Deux cours extérieures closes avec des espaces verts et un jardin pédagogique.

Un espace vert non clôturé derrière le bâtiment.

Des programmes d'activités variés

Par mois ou par période de vacances et adaptés selon chaque groupe d'âge. Il est important de les consulter pour connaître les temps forts et sorties prévues ainsi que les recommandations spécifiques (tenues adaptées, pique-nique, horaires...)

Des services pratiques

- Avec des horaires d'accueil échelonnés,
- Une tarification selon votre quotient familial,
- Un pédibus organisé les mercredis midi aux écoles J-Isaac et J-Ferry,
- La possibilité que votre enfant participe aux ateliers hebdomadaires culturels et sportifs de la Maison de Quartier et y soit emmené ou récupéré par le centre de loisirs

d. Santé et sécurité

Seules les personnes citées sur la fiche d'inscription sont autorisées à récupérer vos enfants. Pour nous l'indiquer il faut compléter la case "personne autorisée" sur le portail famille. **Si vous ne le faites pas seuls les responsables légaux pourront récupérer les enfants.**

Merci de bien vouloir accompagner vos enfants systématiquement jusqu'à l'entrée du centre et de passer systématiquement par le bureau (arrivées et départs).

L'équipe décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette règle ou si un enfant est déposé seul devant le centre avant les heures d'accueil.

Merci de lire et de respecter le règlement intérieur.

e. Les repas

Le mercredi, les repas sont préparés par une société de restauration collective et nous sont livrés dans des « containers », en liaison chaude et ont lieux à la maison de quartier

Pendant les vacances, les repas sont à fournir par les familles, des micro-ondes et un frigo sont à disposition. Les repas se font à la maison de l'enfance.

f. Les goûters

Les goûters sont fournis par nos soins, ils sont élaborés de manière à respecter un bon équilibre alimentaire.

g. La journée d'un enfant

Afin d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions, l'équipe s'appuie sur une journée type. Elle nous aide à tenir compte des différences d'âges et de rythme de notre public, en :

- Accueil des parents
- Temps de regroupement avec point émotions
- Activités
- Repas
- Temps calme
- Activités
- Goûter
- Temps libre et d'accueil des parents

2. Le règlement intérieur

a. Les mercredis scolaires

Sur réservation :

- Pédibus à 12h écoles Jules Isaac/Jules Ferry
- Repas à 12h30 à la Maison de Quartier
- Arrivées pour l'après-midi de 13h15 à 14h30
- Départs le soir de 17h15 à 18h30

b. Les vacances

Ouvert **les petites vacances et le mois de juillet et août sur réservation** (se référer au tableau des dates de réservation et d'annulation).

•Matin :

Arrivées entre 8h30 et 9h30

Départs/arrivées (au repas) de 11h45 à 12h

•Après-midi :

Départs/arrivées de 13h30 à 14h

Départs le soir de 17h15 à 18h30

Ces créneaux sont aussi réservés à l'accueil des nouvelles familles (informations, inscriptions, visites...)

c. Comment s'inscrire

Les inscriptions et demandes se font via **le Portail Famille** sur <https://mq-la-bellangerais.portail-defi.net/> ou directement à l'accueil

Documents à fournir obligatoirement pour chaque enfant avant sa présence au centre :

- Dossier d'inscription sur Défi (**attention à bien remplir la fiche médicale si nécessaire**)
- Ordonnance médicale (en cas de traitement, allergie)
- Attestation de quotient familial pour bénéficier d'un tarif adapté
- La fiche d'inscription et la photocopie du carnet de vaccination à jour (enfant née avant 2018 DT polio et enfant née à partir de 2018, 11 vaccinations obligatoires), sont à renouveler obligatoirement **tous les ans en septembre**.

Attention : une fois avoir sélectionné et validé les dates d'inscription, merci de bien valider le panier. Sans validation du panier, le directeur ne recevra pas la demande et ne pourra donc pas la traiter

d. Fonctionnement de la Passerelle (9-12 ans)

Si vous souhaitez que votre enfant participe aux activités de l'**Espace Jeunes** du Secteur Jeunesse (les mercredis ou pendant les vacances), il faudra désormais l'inscrire directement auprès du **Secteur Jeunesse**.

Le mode de fonctionnement diffère selon les périodes :

Les mercredis

Deux options s'offrent à vous :

1. Option 1 : Accueil de loisirs uniquement le midi

Vous inscrivez votre enfant à l'accueil de loisirs **uniquement sur le temps du midi**.

L'équipe jeunesse prendra ensuite le relais à **partir de 13h30**.

→ Dans ce cas, la **demi-journée reste facturée** car nous laissons le choix aux enfants.

2. Option 2 : Accueil de loisirs midi + après-midi

Vous inscrivez votre enfant à l'accueil de loisirs **le midi et l'après-midi**.

→ La facturation se fera **normalement** pour la demi-journée complète.

Pendant les vacances scolaires

Pour les enfants âgés de **9 à 12 ans** :

- **Le matin et le midi** : ils sont inscrits à l'accueil de loisirs.

- **À partir de 13h30**, deux possibilités :

1. Ils participent aux activités Passerelle, encadrées par l'équipe d'animation jeunesse (Nolan et Hugo).

→ Prise en charge de **14h à 18h**, puis retour à l'accueil de loisirs.

→ Dans ce cas, **seuls le matin et le midi seront facturés**.

(Un supplément pourra être demandé en cas de sortie.)

2. Ils restent toute la journée à l'accueil de loisirs avec le groupe des 6-12 ans.
→ La journée complète sera alors facturée.

 Bon à savoir :

- L'inscription aux activités Passerelle se fait **directement au service jeunesse**.
- Le choix entre l'accueil de loisirs et la Passerelle peut être adapté selon les besoins et les envies de votre enfant.

e. Dates de réservation par période et dates d'annulation.

Périodes	Dates de sortie des fiches de pré-inscription	Dates limites de désistement
Mercredis scolaires	Début de mois	Le lundi qui précède le mercredi à 9h
Vacances d'automne 2026 du 19 au 31 octobre	21/09/2026	05/10/2026 avant 9h
Vacances d'hiver 2027 du 22 février au 5 mars	25/01/2027	08/02/2027 avant 9h
Vacances de printemps 2027 du 19 au 30 avril	22/03/2027	05/04/2027 avant 9h
Vacances d'été 2027 du 5 au 31 juillet puis du 23 au 27 août	10/05/2027	21/06/2027 avant 9h

L'accueil de loisirs est fermé pendant les vacances de Noël et durant les vacances d'été du 1 août au 22 août inclus

f. Modalités d'annulation et de modifications des réservations

Tout **désistement hors délai sera facturé aux familles**_(sauf sur présentation d'un justificatif médical.) Le certificat médical doit être fourni sous 48h, passé ce délai le mercredi ou la période de vacances préalablement réservée sera facturée.

Pour toute situation particulière, n'hésitez pas à contacter la direction de l'accueil de loisirs par mail à enfance@labellangerais.org ou par téléphone au 07 71 56 63 24

g. Les tarifs

Nous vous proposons des tarifs adaptés au quotient familial (QF) pour les régimes CAF et MSA.

	QF	Journée	½ journée	Repas (uniquement les mercredis scolaire)
A	0-600	5,8	3,8	2,13
B	601-900	8,4	5,2	3,13
C	901-1200	10,6	6,4	4,35
D	1201-1500	11,4	6,9	4,73
E	1501-1800	13,3	7,6	5,25
F	1801-2200	15,9	8,6	5,93
G	plus de 2200€	19	10,4	7,18

Pour les mercredis scolaires, prendre en compte le tarif ½ journée + repas + pédibus.

- Pédibus du mercredi : 1€/j (*écoles J. Isaac et J. Ferry*)
- Forfait trajets ateliers MQ : 6€/trimestre (*uniquement pour les ateliers de 13h30 à 17h30*)

Sans possibilité d'avoir accès à votre quotient familial: QF (pas de n° CAF ou dossier CAF non actualisé) ou MSA, nous serons tenus de vous facturer le tarif maximum.

La facturation est effectuée tous les mois.

Pour les règlements sont acceptés :

- Chèques à libeller à l'ordre de la maison de quartier
- Chèques vacances.
- Carte bancaire
- Prélèvement automatique

La direction ne reçoit aucun règlement, aussi merci de vous adresser à l'accueil de la maison de quartier.

En cas de retard de paiement de plus d'un mois, l'inscription à l'année ou à la période pourra être annulée ou refusée. **Nous vous conseillons de régler par prélèvement automatique.**

h. Coordonnés

Téléphones :

- Direction de l'accueil de loisirs : 02 99 27 21 18 - 07 71 56 63 24
- Maison de Quartier : 02 99 27 21 10
- Centre de Loisirs Maison de l'enfance : 02 99 27 21 16 (sur les temps d'ouverture uniquement)

Mail : enfance@labellangerais.org

Internet : www.labellangerais.org/enfance

Adresse :

- Maison de quartier 5 rue du Morbihan 35700 Rennes
- Maison de l'enfance 5 squares Josselin